

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2024/21

adopté à l'unanimité des membres votants (20)

le 15 février 2024

Objet : avis concernant le plan de gestion 2024-2033 de la Réserve Naturelle Nationale des Chaumes du Verniller (18)

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu les articles L. 332-1 et suivants et R. 332-22 du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance du plan de gestion, faisant suite à l'envoi du dossier préalablement à la réunion du conseil ;
- Vu les discussions en séance du 15 février 2024, faisant suite à cette présentation ;

Le CSRPN souligne la qualité du travail réalisé et émet un **avis favorable** sur le plan de gestion 2024-2033 de la réserve.

Le Président du CSRPN,



Guillaume VUITTON